

TRIBUNE LIBRE

Propriétaire : un loisir ?

Par Éric Péchadre

Vice-président des "PP"

Membre du Comité régional Ouest/Anjou-Maine

« Pour moi comme la plupart des propriétaires, avoir des chevaux de course est un formidable loisir. Il serait donc plus que légitime que France Galop mette tout en œuvre (comme l'ont promis les présidents successifs) pour créer autour de nous un environnement propice au plaisir et à la convivialité... Et j'ai parfois le sentiment que c'est loin d'être le cas.



Nous plaçons le plus souvent nos chevaux sous la responsabilité d'un entraîneur – professionnel reconnu et titulaire d'une licence délivrée sur la base de ses compétences. Nous lui transmettons souvent la responsabilité d'effectuer en notre nom des actes qui nous incombent : les engagements, les forfaits, la déclaration du jockey, et donc la logistique qui va avec !

Récemment un propriétaire, membre de l'Association PP, a souligné auprès de nous le fait qu'il avait été sanctionné d'une amende pour couleurs non conformes à l'occasion d'une course : son entraîneur avait oublié d'apporter sa casaque. Un détail compte tenu du montant de l'amende (50 €) ? Non, car c'est un état d'esprit qu'il nous faut faire évoluer par une action quotidienne au sein des instances de France Galop.

Le propriétaire n'est pas une mule que l'on charge indéfiniment de tous les torts, de toutes les responsabilités sans réfléchir. Certes, l'amende est conforme au droit, à notre Code des courses, à son esprit. Mais ne faudrait-il pas justement faire évoluer le Code des courses pour le rendre lui aussi moins contraignant et plus conforme à la réalité lorsqu'il est manifestement éloigné de la pratique quotidienne. Dans le cas présent, c'est rarement le propriétaire qui amène la casaque sur l'hippodrome...

Toute une histoire pour 50 € ? Pour un détail ? Non, bien sûr, mais pour faire évoluer un état d'esprit et rendre notre loisir plus convivial, notre passion plus facile à exercer. »